

# Nous avions conclu ainsi la lettre que nous vous avions adressée par publipostage le 17/4/2023 :

« Nous appelons les conseils des composantes à se prononcer contre la modification des statuts proposée par la présidence et contre la sortie précipitée de l'EPE.

Nous avons des propositions à formuler et demandons à être entendus. Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes »

Fidèles à nos engagements, voici nos propositions.

# Structures de formation et Statuts de l'EPE

## Deux périmètres : une asymétrie structurelle inique

En raison de l'emboîtement des personnalités morales et juridiques (PMJ), deux périmètres de formation coexistent. Le premier, celui des écoles et des universités de Versailles et Evry qui décident d'accréditer en propre certaines de leurs formations. Cela concerne les diplômes d'ingénieurs des écoles, les diplômes de l'École normale supérieure de Paris-Saclay. Cela concerne les « bachelors » et « mastères spécialisés® » de CentraleSupelec et des diplômes des universités Versailles et Evry (BUT, licences professionnelles, licences générales, certains masters, etc.) si celles-ci le souhaitent. Le second périmètre est celui de l'université Paris-Saclay au sein duquel les autres formations (dont la plupart étaient celles de Paris-Sud, mais aussi à terme toutes les Licences Doubles Diplômes LDD) sont accréditées.

## Les instances statutaires en charge des formations : une complexité inutile

La Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) est un sous ensemble du Conseil Académique (CAc) en charge de la vie étudiante et des formations. La CFVU est composée de deux sous commissions : le collège de premier cycle (article 21 des statuts de l'université) et le collège masters (article 22). A cela s'ajoutent les instances en propre des universités et des écoles.

#### Un premier cycle éclaté, mal coordonné et peu lisible

Dans les statuts de l'université, deux entités sont en charge du premier cycle.

Le collège de premier cycle élabore les mesures s'appliquant aux diplômes de premier cycle de l'université Paris-Saclay et, en particulier, les Licences Double Diplômes (LDD), filières sélectives consistant en l'adjonction d'une mention de licence nationale et d'un Diplôme d'Université (DU). Le projet de la Présidence prévoit de transférer cette coordination des LDD à un « comité de coordination issu du comité de direction Formation » où plus aucun élu ne siègera.

L'École Universitaire de premier cycle Paris-Saclay (EUPS) a vocation à coordonner et accréditer l'ensemble des diplômes nationaux de 1er cycle, sauf les diplômes mentionnés cidessus: LDD, Licences générales, professionnelles et BUT des universités intégrées, bachelors des écoles donnant grade de licence. Une telle situation rend particulièrement peu lisible l'offre de 1<sup>er</sup> cycle pour les jeunes et leur famille sur Parcoursup et, quand autant de structures ont la même mission, au-delà des coûts de coordination internes, c'est



une **véritable balkanisation de l'offre de 1**<sup>er</sup> **cycle** que le projet de l'Université Paris-Saclay 2025 entérine.

# Une concurrence entre masters, masters propres et mastères spécialisés®

Le collège masters assure, en lien avec les graduate schools » (GS) la coordination de l'ensemble des formations de niveau master de l'université Paris-Saclay.

La création de certains masters s'opère, malgré tout, sans concertation réelle laissant chaque établissement, détenteur de sa PMJ, porter sa propre demande d'accréditation.

De même l'offre de formation en « mastères spécialisés », conséquente, de CentraleSupelec évolue, continûment, sans concertation y compris dans des domaines où l'université porte déjà des diplômes nationaux à moindre frais d'inscription!

Dans tous ces cas, les établissements porteurs de ces diplômes se réclament de l'université Paris-Saclay et bénéficient de sa réputation, et de sa «marque».

#### L'articulation licence-master : angle mort de l'université

Par la création d'autant de structures dédiées au premier cycle (EUPS, collège licence, comité de coordination des LDD, etc.) différentes de celles qui pilotent le niveau master (GS, collège master, etc.) **l'articulation licence-master essentielle** pour nos étudiants n'est nulle part portée **stratégiquement et de manière explicite**. Aujourd'hui, seules les UFR, leurs départements de formations et les équipes pédagogiques maintiennent ce lien.

La création des diplômes propres demandant à l'Etat le grade de licence et de master, à l'exception des diplômes d'ingénieur et de l'ENS, ou hors Île-de-France, doivent recevoir un avis du CA de l'Université. Par exemple, les deux bachelors de l'école CentraleSupélec (celui en IA, sciences des données et du management et celui global engineering) auraient dû suivre cette procédure car créés après 2020, comme le prévoient les statuts de l'Université Paris-Saclay, ce qui à notre connaissance ne l'a pas été.

Nous, élus SGEN-CFDT, avons fait remonter cette inquiétude. Nous nous réjouissons que la Présidence se soit saisi de la mise en place d'un procédure interne de validation de tous les diplômes d'université et d'école demandant le grade de licence et de master. Cette procédure sera examinée à la CFVU du 23 mai. Mais cela démontre qu'un vrai travail de fond, avec une méthode collégiale, sur les structures de l'EPE, nos procédures, notre façon de fonctionner, que propose d'entériner le projet de sortie de l'expérimentation pour un grand établissement, est plus qu'indispensable et demande plus de temps que quelques semaines.

#### Construire et piloter ensemble l'offre de formation : nos propositions

- 1. Nous demandions, et il semble que la Présidence nous ait entendus (mais nous serons vigilants), que la création des diplômes d'établissement demandant à l'Etat grade licence et master, comme les bachelors ou les mastères spécialisés®, soient présentés pour avis devant la CFVU, puis au CA de l'Université Paris-Saclay, dans un **souci de cohérence de l'offre de formation**, d'autant plus que ces diplômes utilisent la « marque » Université Paris-Saclay directement ou indirectement.
- 2. Nous demandons que la **coordination et l'accréditation** des LDD soient portées par l'EUPS dans un souci d'**efficacité organisationnelle**, de **cohérence** pédagogique et de **lisibilité** pour les lycéens et leurs parents sur Parcoursup.
- 3. Nous proposons, à des fins de **simplification**, de sortir des statuts les collèges 1er cycle et Master, qui sont actuellement des commissions de travail sans avis à donner, pour les



mettre dans le futur règlement intérieur si le bilan de l'expérimentation justifie leur pérennisation.

4. Nous demandons qu'un **véritable bilan** soit dressé sur les Graduate Schools et l'EUPS afin de **construire ensemble** les structures qui devront régir notre mission de transmission des savoirs.

Un tel bilan ne s'effectuera pas en 3 mois, c'est pourquoi le SGEN-CFDT appelle à un moratoire quant à la sortie de l'expérimentation pour envisager une sortie sans heurts en 2027.

retrouvez nos publipostages https://hebergement.universite-paris-saclay.fr/sgen-cfdt-saclay/Publipostages.html